

financier de la Société des Nations et le budget de 1940. La Commission s'est réunie à Genève le 4 décembre. Le rapport et les résolutions s'y rapportant ont été présentés à l'Assemblée le 14 décembre et unanimement adoptés sans discussion.

### *Situation financière de la Société*

La quatrième Commission fut saisie du rapport du vérificateur et une série de rapports et de propositions de la Commission de contrôle qui est chargée du contrôle des finances et de l'administration de la Société. Ces documents, accompagnés des explications données à la Commission par le président de la Commission de contrôle et le Secrétaire général, ont révélé la détérioration qu'avait subie la situation financière de la Société et ont suggéré certaines mesures qu'il importait de prendre.

Durant plusieurs années et jusqu'à 1937, les finances de la Société jouissaient d'une situation florissante et les comptes annuels accusaient un excédent de recettes sur les dépenses. L'exercice 1938 finit par un léger déficit. Bien que les dépenses aient été maintenues bien au-dessous des crédits autorisés, l'exercice 1939 accusera un déficit encore plus considérable. Ces déficits sont dus à la négligence de certains Etats membres de payer leurs contributions ou de les payer en entier, puisque le budget de la Société est toujours établi de façon à balancer si toutes les contributions sont reçues. La principale cause du besoin actuel d'économie est la diminution du nombre d'Etats membres. Depuis quelques années la pratique fut suivie de tenir la contribution annuelle de chaque Etat membre à peu près au même niveau. Une réduction quelconque dans le nombre de membres entraîne, par conséquent, une réduction dans le budget approximativement égale aux contributions des Etats qui cessent d'être membres de la Société. Depuis la fin de 1937, sept Etats, y compris l'Italie et l'Espagne parmi les grands contributeurs, ont donné l'avis de deux ans requis pour se retirer de la Société. La notification italienne a pris effet le 10 décembre et celles des autres Etats prendront effet à différentes dates au cours de 1940 et 1941. De plus, l'Autriche, la Tchécoslovaquie et l'Ethiopie ne sont plus tenues de verser de contributions: En 1938, cinquante-huit membres ont payé des contributions, en 1939, cinquante-quatre seulement et en 1940, le nombre sera réduit à quarante-neuf.

Lors de l'Assemblée de 1938, on pouvait déjà prévoir une réduction considérable dans les recettes de la Société, aussi a-t-elle nommé un petit comité d'économies budgétaires chargé de rédiger des recommandations pour le budget de 1940. Ce comité recommanda une réduction d'environ 20 p. 100 dans le budget et estima qu'il était indispensable que le budget présentât assez de souplesse pour qu'il fût possible d'effectuer des économies sur les crédits votés. Un budget qui tient compte des recommandations du comité d'économies budgétaires fut dressé en mai 1939 et distribué aux Etats membres. Après le début de la guerre cependant, il est devenu évident que de nouvelles compressions devront être effectuées. La Commission de contrôle s'est réunie et recommanda qu'un nouveau budget fût dressé limitant les dépenses de 1940 à environ deux tiers des déboursés autorisés dans le budget de 1940.

### *Le budget de 1940*

Le budget des dépenses pour 1940 s'élève à 21,451,408 francs suisses, soit un chiffre inférieur de 33.4 p. 100 à celui du budget autorisé de 1939. Pour fins de comparaison, les prévisions budgétaires pour 1939 et 1940 et les dépenses réellement encourues en 1938 sont données en francs suisses dans le tableau ci-après: